

Développement du parc agrivoltaïque d'Arracourt – Juvrecourt – Réchicourt-la-Petite

Présentation en comité de projet, le 23 avril 2025

IMAGINÉ PAR

 PHOTOSOL



www.photosol.fr



01

Les comités de Projets de la loi APER

Qu'est-ce-que les comités de projets ? Des temps de dialogue instaurés par la loi APER



Le décret du 24 décembre 2023 relatif à l'article 16 de la loi APER assure, à partir du 24 juin 2024, « *une concertation préalable des parties prenantes (...) sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables* »

→ **Tout projet d'une puissance supérieure à 2,5 MWc, en dehors des ZAER, doit faire l'objet d'un Comité de Projet.**



Une réunion doit être tenue avant le dépôt du permis de construire. Les personnes suivantes sont conviées :

Les membres de droit :

- ✓ Le **porteur de projet**,
- ✓ Un **représentant de chaque commune d'implantation** du projet,
- ✓ Un représentant de **l'EPCI** des communes d'implantation,
- ✓ Un représentant de **chaque commune limitrophe de la commune** d'implantation du projet

Les membres invités :

- ✓ La Préfète du département
- ✓ Le Président de la chambre d'agriculture du département
- ✓ Le Directeur départemental des Territoires
- ✓ Le propriétaire-exploitant



Le Comité de projet permet l'information des élus sur le projet
Ce comité est un moment d'échange et de réponse aux questions



02

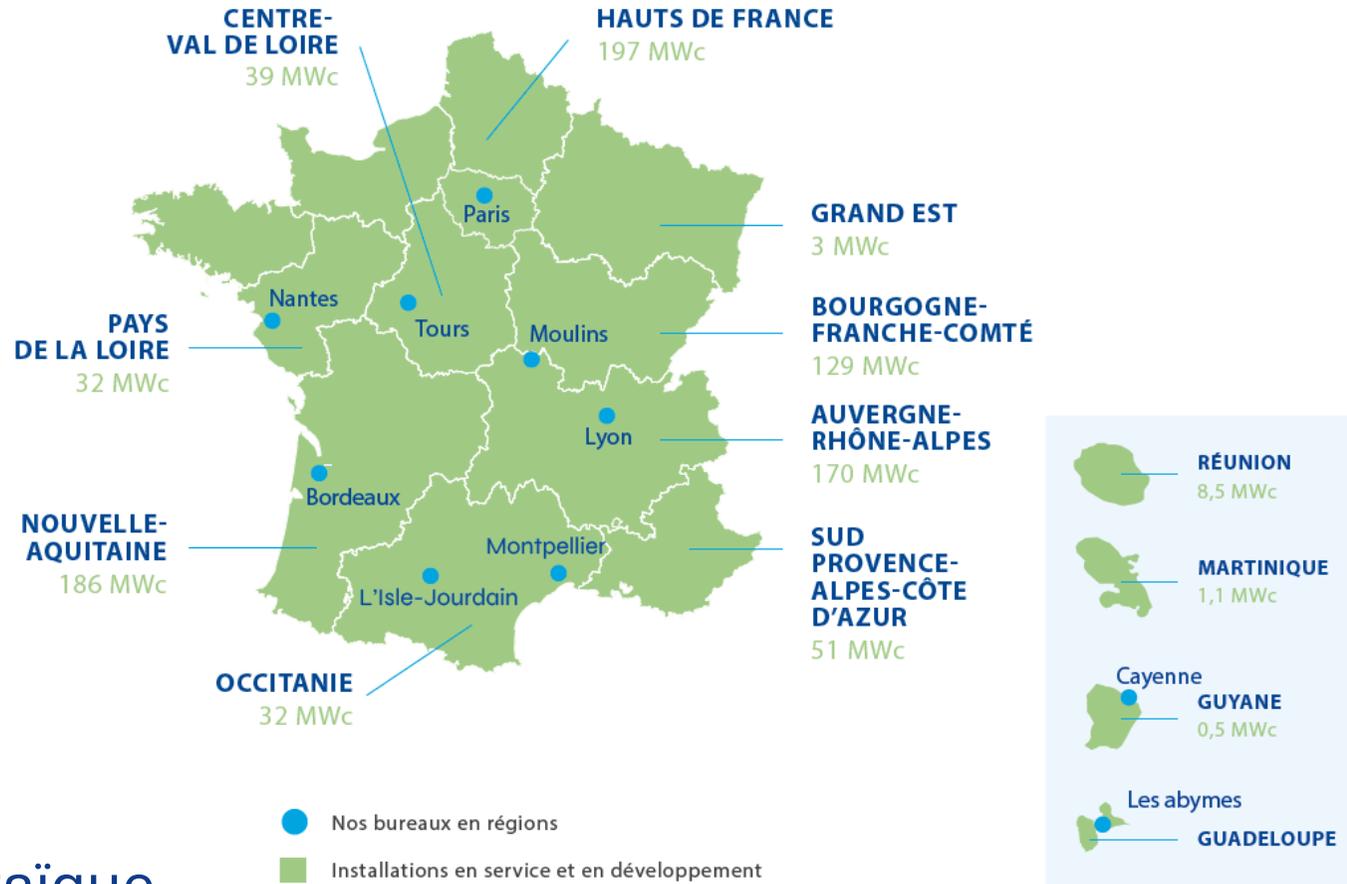
PRÉSENTATION DE PHOTOSOL

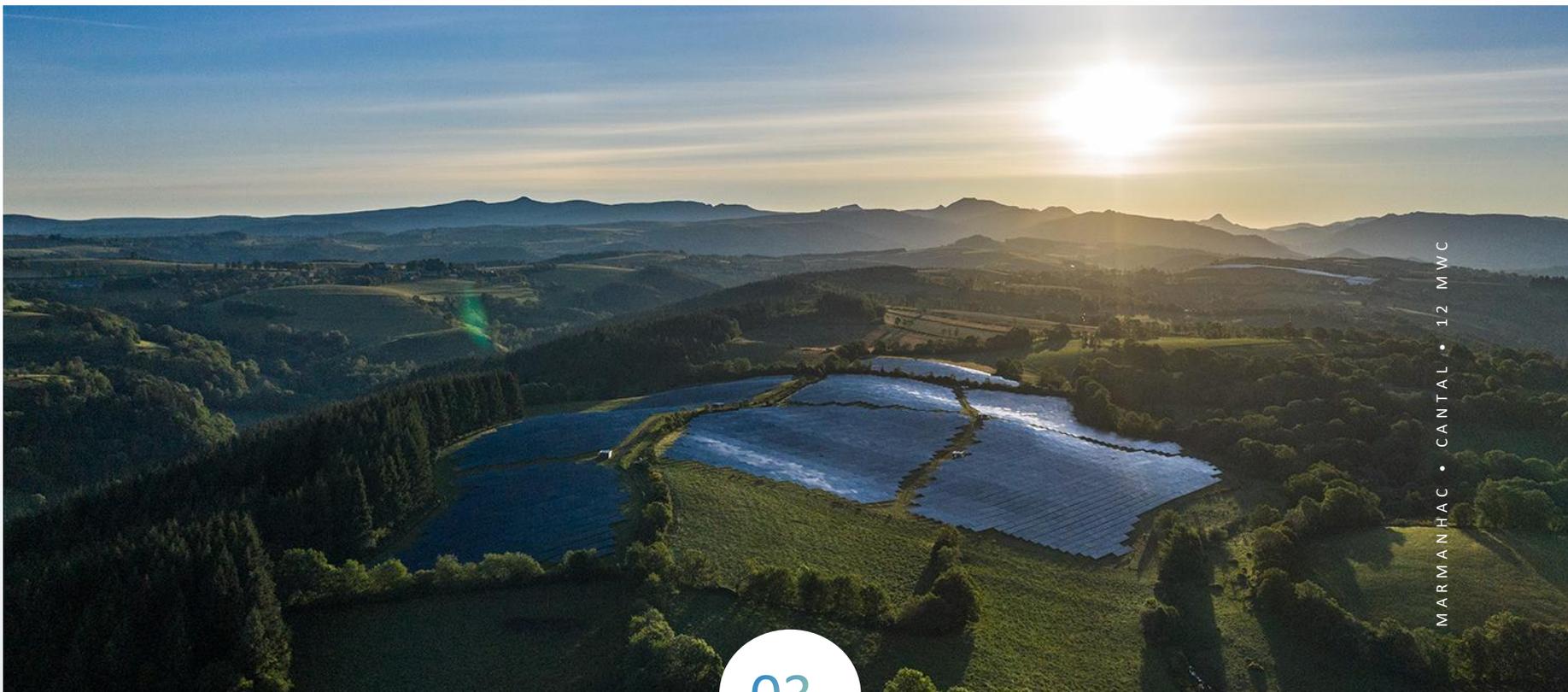
Photosol en France, 16 ans de savoir-faire

106 installations
en exploitation
ou prêtes à
construire

936 MWc
en exploitation
et prêts à construire

Une maîtrise de tous
les métiers du photovoltaïque





MARMANHAC • CANTAL • 12 MWC

03

Présentation du projet agrivoltaïque d'Arracourt – Juvrecourt – Réchicourt-la-Petite

Analyse multicritère pour sélectionner ce terrain

Critère énergétique :

- Une ressource solaire suffisante
- Une superficie exploitable suffisante
- Une topographie favorable
- Un site facile d'accès
- La possibilité d'un raccordement au réseau électrique Absence de sensibilité écologique ou paysagère forte
- Le site à l'étude ne se situant pas dans le périmètre plan de prévention des risques naturels (PPRN) ou technologiques (PPRT),

Critère agricole :

- Une pratique agricole compatible avec la mise en place d'un projet agrivoltaïque
- Des terres à faible potentiel agronomique
- Un terrain adapté à la mise en place d'un projet agrivoltaïque
- Une installation qui permettrait de pérenniser une exploitation agricole



La localisation du projet



Surface à l'étude : 53 ha (zone rouge)

Surface de projet : 30,6 ha (zone bleue) :

- 14,8 ha sur la commune d'Arracourt
- 13,1 ha sur la commune de Juvrecourt
- 2,7 ha sur la commune de Réchicourt-la-Petite



Nature : Agricole (ovin)



Urbanisme : RNU



Puissance pressentie : 18,8 MWc



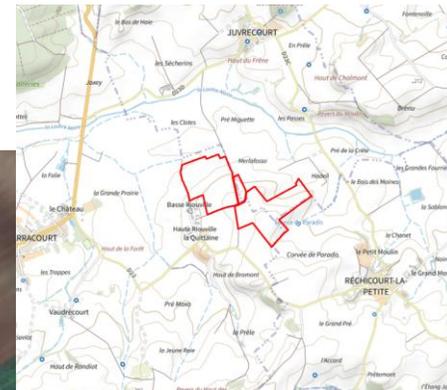
Localisation : Est de la commune d'Arracourt

Sud de la commune de Juvrecourt

**Ouest de la commune de
Réchicourt-la-Petite**



Coût estimé du projet : 15,8 M€



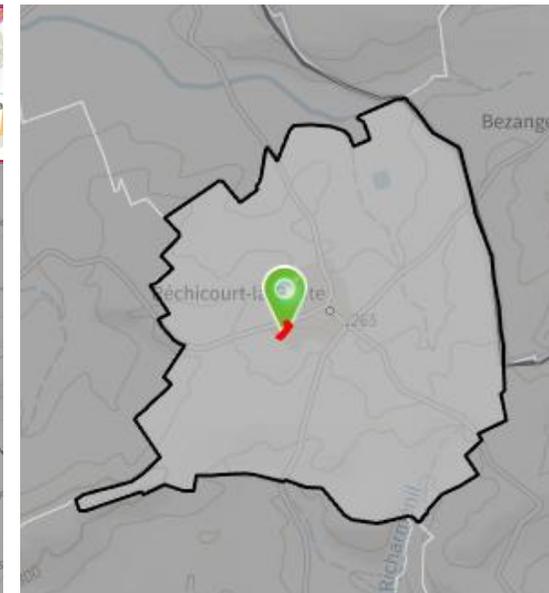
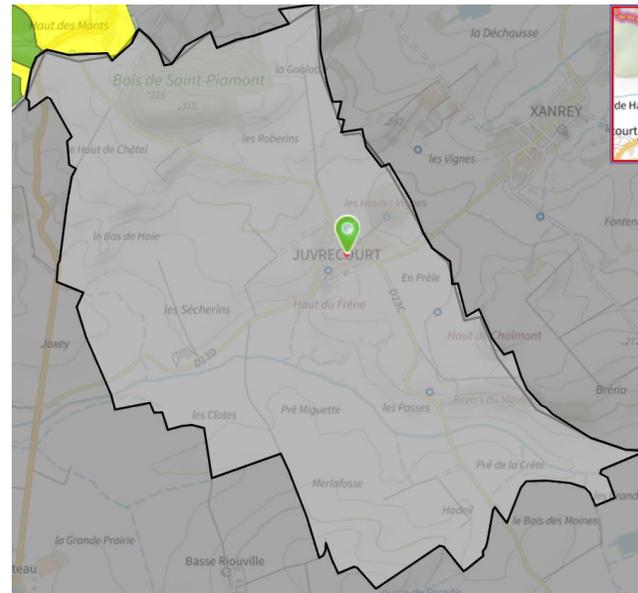
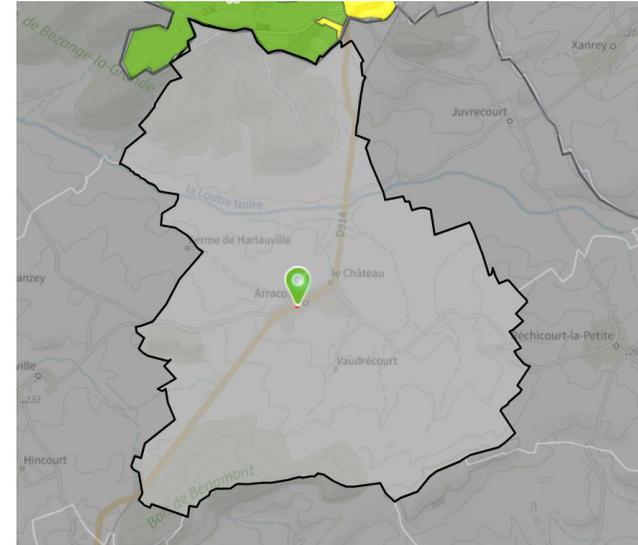
Un urbanisme compatible avec le développement d'un projet agrivoltaïque



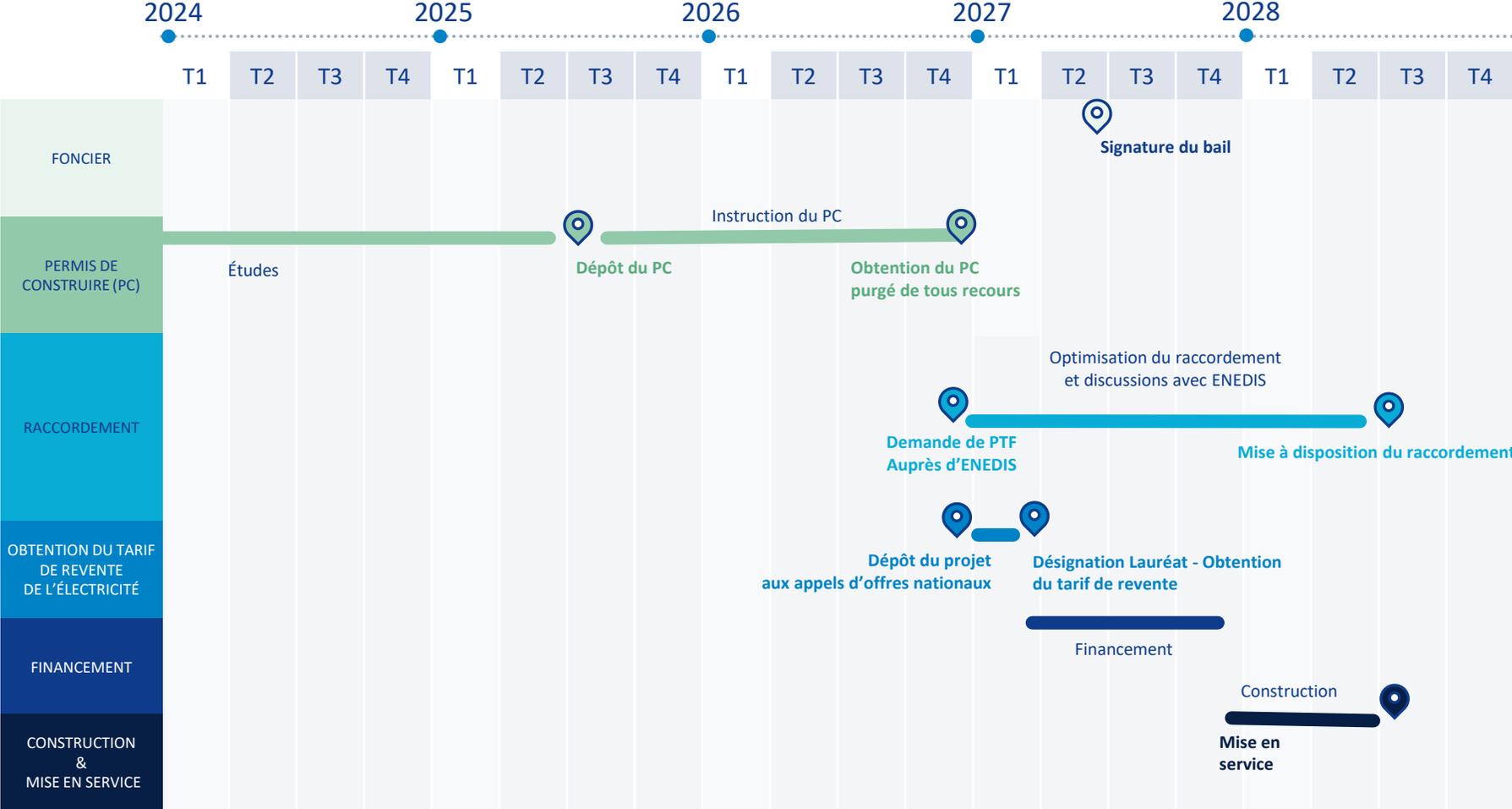
Zonage urbanisme en vigueur :
**RNU sur les communes d'Arracourt,
de Juvrecourt et Réchicourt-la-Petite**



« Zone agricole : Le projet doit être compatible avec l'activité agricole, pastorale ou forestière »



Calendrier du développement



L'historique du projet

Une concertation sur-mesure... :

- Le respect d'une charte interne de concertation
- Un objectif poursuivi : la meilleure intégration du projet dans un territoire et le partage d'information avec ses acteurs

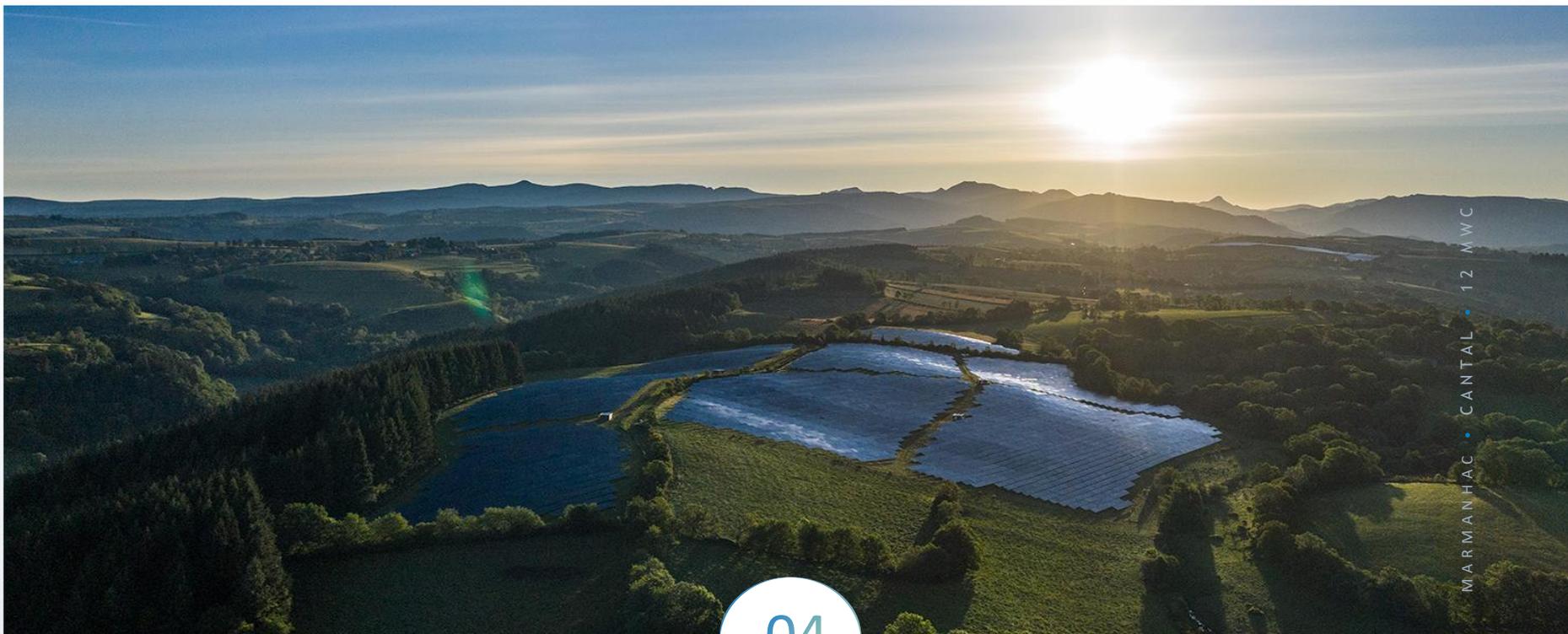
Quelques dates-clefs :

- Information au Président de la communauté de communes du Sânon le 27 novembre 2023
- Rencontre et présentation du projet au maire d'Arracourt le 13 décembre 2023
- Rencontre et présentation du projet au maire de Juvrecourt le 13 décembre 2023
- Présentation des évolutions du projet au conseil municipal d'Arracourt le 20 février 2025
- Présentation des évolutions du projet au représentant du maire de Juvrecourt le 20 février 2025
- Présentation du projet au maire de Réchicourt-la-Petite le 20 février 2025
- Présentation des évolutions du projet au Président de la communauté de communes du Sânon le 20 février 2025

...et qui se poursuivra après le comité de projet :

- Poursuite du dialogue avec tous les acteurs du territoire
- Organisation d'une enquête publique par les services de l'état





04

La présentation du projet agricole

Un parc agrivoltaïque s'inscrivant dans la pérennisation de l'exploitation

Objectif du projet agrivoltaïque :

- Vincent JEANPIERRE exploite la SCEA des Rouges Champs
- 2 enfants, dont 1 fils de 22 ans dans le domaine agricole
- SAU de 239 ha, dont 40 ha en pâtures, pour accueillir 400 brebis mères. Le projet est d'augmenter la troupe ovine (les bâtiments ont été prévus pour cela ; le siège d'exploitation est mitoyen aux parcelles du projet).

Le projet agricole envisagé :

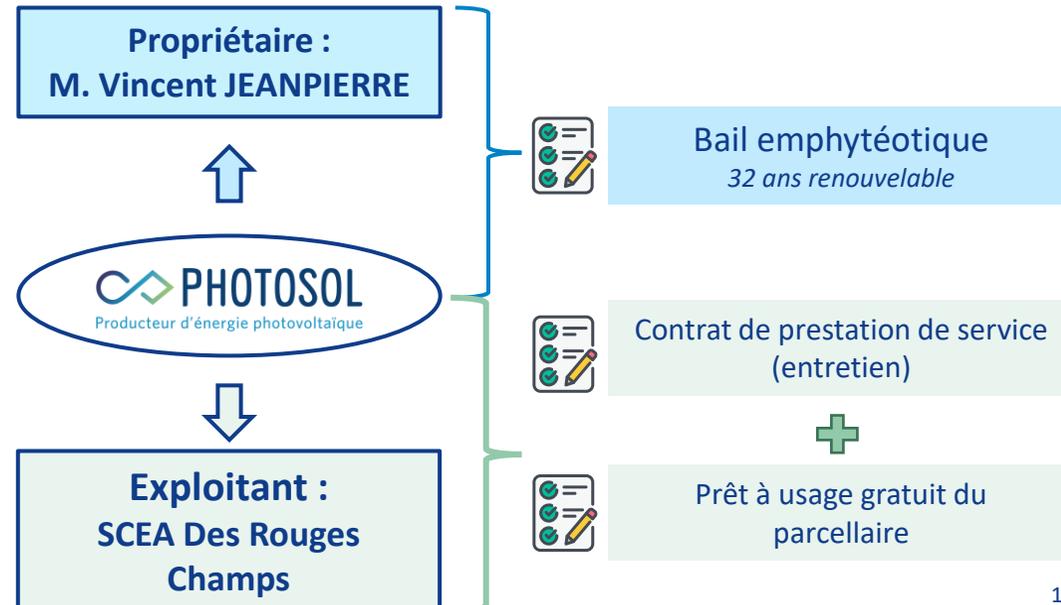
- Production ovin viande
- Pâturage d'environ 200 animaux sur la parcelle (chargement = 6 brebis/ha)
- Pâturage tournant prévu sur les parcelles du projet (blocs de 3 ha maximum)

Etudes du projet en cours :

- CA 54 (EPA)
- CA 54 (étude technico-économique)
- Valterra (Etude de sol)



Commune d'Arracourt (54370)				
Section	Parcelle	ha	a	ca
0Y	103	1	68	20
0Y	104	9	44	50
0Y	111	11	21	70
0Y	218	14	68	60
Surface totale ARRACOURT		37	3	0
Commune de Juvrecourt (54370)				
Section	Parcelle	ha	a	ca
ZD	51	2	37	21
ZD	52	11	32	35
ZD	55	0	59	37
Surface totale JUVRECOURT		14	28	93
Commune de Réchicourt-la-Petite (54370)				
Section	Parcelle	ha	a	ca
ZA	1	2	11	8
ZA	2	0	54	72
Surface totale RÉCHICOURT-LA-PETITE		2	65	80



Retours d'expériences sur les synergies entre un parc PV et activité ovine



INTERREG
ÉCOSYSTÈME PRAIRIAL [UREP]

Pousse de l'herbe sous les panneaux

2 parcs agriPV : Braize (03)-JPEE et à Marmanhac (15) - Photosol, depuis 2020

- ✓ Production de biomasse équivalente sur l'année
 - ✓ Pousse de l'herbe plus régulière
 - ✓ Effet protecteur en période sécheresse



Poids des agneaux sous les panneaux

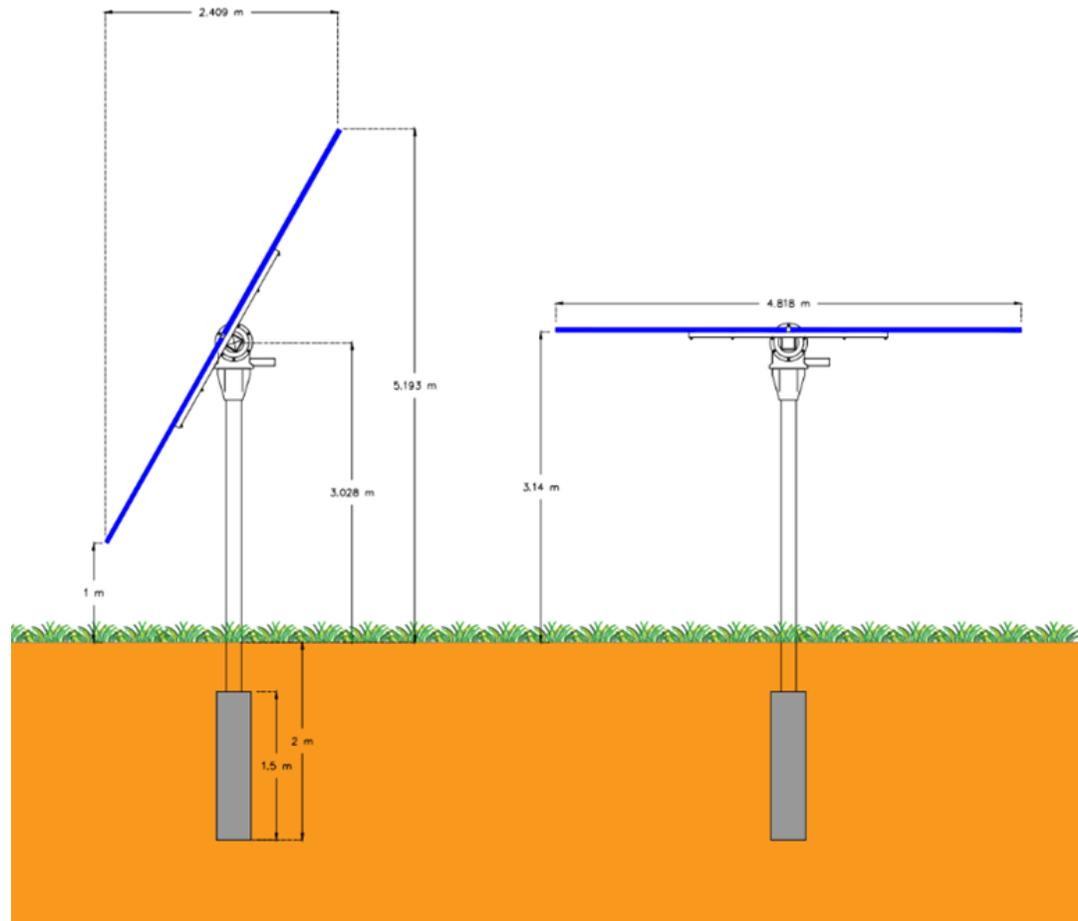
Parc de Verneuil (58) - Photosol, Été 2021 et 2023

- ✓ + 3 kg de poids vif pour les agneaux élevés sous panneaux entre l'agnelage et le sevrage, en 2021 sur année humide
- ✓ + 5kg en 2023 sur année sèche
- ✓ 3,6% de mortalité des agneaux contre 12,7% sur témoin

Lot	Date pesée sevrage	Age à la pesée	Poids au sevrage	GMQ mise à l'herbe - sevrage	Chargement
Témoin	06/08/21	131 jours	27,4 kg	172 g / j	4,5 brebis suivées de 7 agx par ha
Sous panneaux		130 jours	30,3 kg	198 g / j	
Sous panneaux	12/08/22	133 jours	30,7 kg	202 g / j	
Témoin	18/07/23	117 jours	24,2 kg	165 g / j	
Sous panneaux		118 jours	29,1 kg	206 g / j	

La conception sur mesure d'un parc agrivoltaïque pour une activité ovine

Adaptable à toutes les productions végétales et animales





MARMANHIAC • CANTAL • 12 MWC

05

Un projet intégré dans son territoire

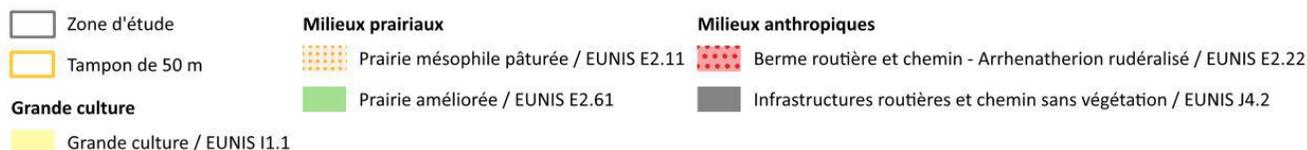
Les enjeux écologiques

Focus sur les habitats - Grande culture & prairies pâturées



PROJET AGRIVOLTAIQUE AU SOL - ARRACOURT (54)
CARTOGRAPHIE DES HABITATS

Enjeux évalués comme faibles car présence importante de grande culture et de prairies pâturées dans un mauvais état de conservation.



0 100 200 m

Synthèse des enjeux écologiques :

De faible à moyen



PROJET AGRIVOLTAIQUE AU SOL - ARRACOURT (54)
ENJEUX ECOLOGIQUES

Conclusion du rapport :

Parcelles en grande culture
(peu d'intérêt écologique)

Flore fortement dégradée
par le surpâturage

Pas de zones humides

Recommandations du Bureau d'étude :

Eviter la bande d'espèce
végétale patrimoniale
(Torilide des champs)



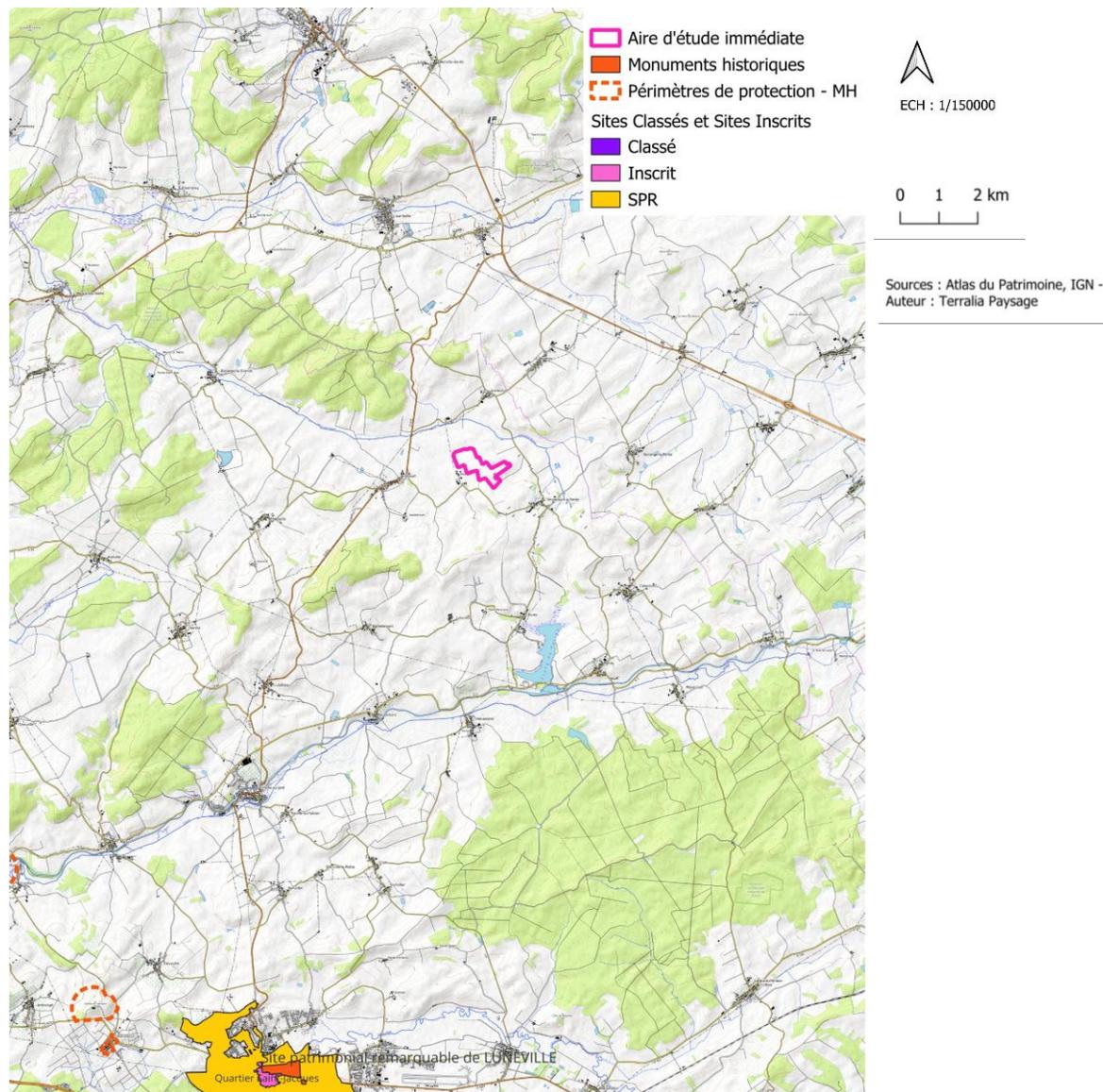
Les enjeux paysagers

Les monuments historiques et patrimoines remarquables : des enjeux nuls

Aucun MH situé dans l'aire d'étude éloignée : le plus proche est situé à 14 km du site à l'étude.

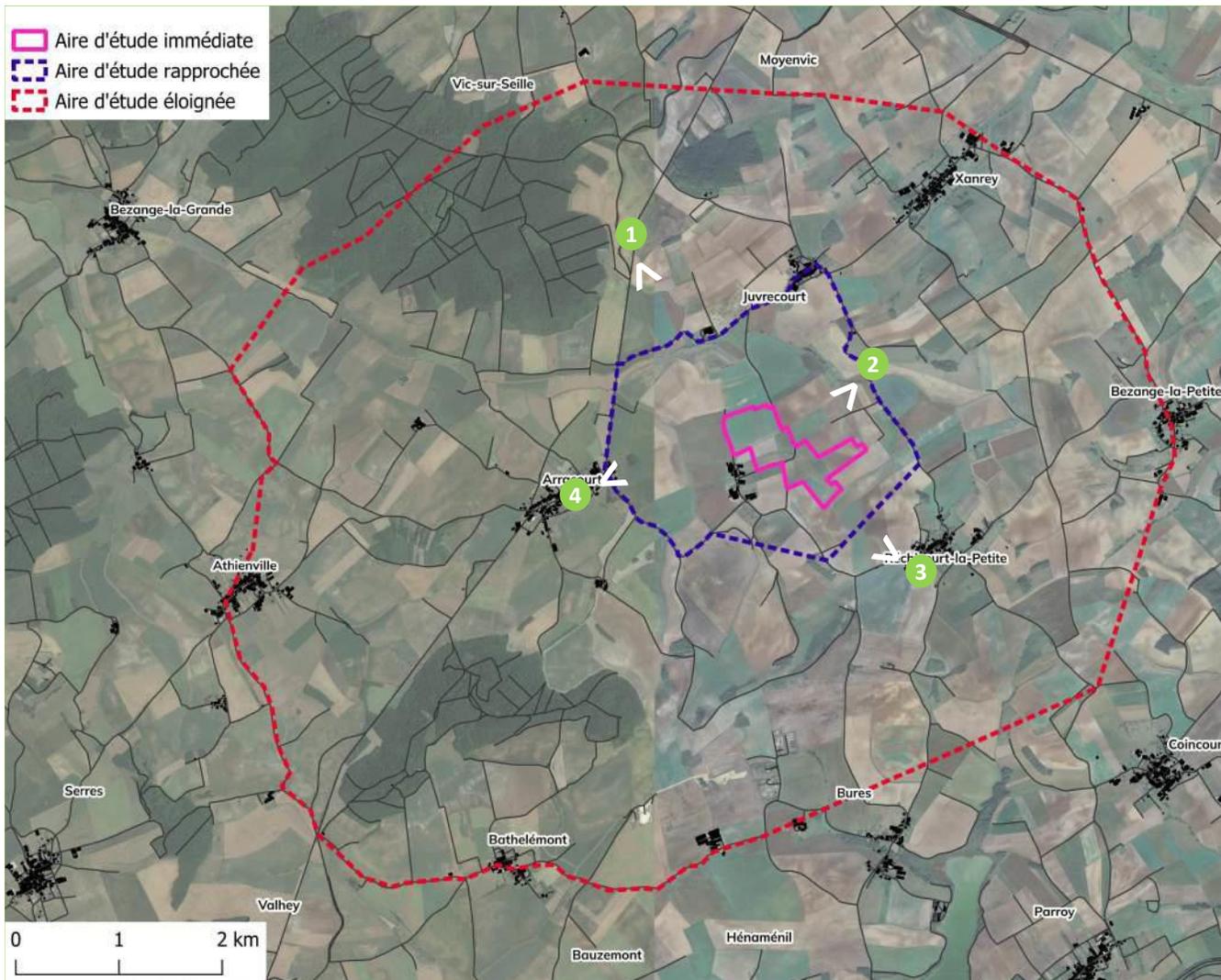
Aucune relation visuelle.

L'aire d'étude n'est incluse dans aucun site classé ou inscrit.



Les enjeux paysagers du projet

Des covisibilités limitées



1 Vue depuis la RD914 – Entrée d'Arraucourt



2 Vue depuis la RD23C à Juvrecourt



3 Vue depuis la sortie de Réchicourt-la-Petite



4 Vue depuis la Grande Rue d'Arraucourt

L'aperçu envisagé du projet

- ◆ Surface clôturée : 30,6 ha
- ◆ Puissance pressentie : 18,8 Mwc
- ◆ Espacement inter-rangée : 7,45 m
- ◆ Espacement pieux à pieux : 12,40 m
- ◆ Technologie de panneaux *trackers*
- ◆ Installations : 2 postes de livraison, 4 postes de transformation, 5 locaux techniques et 4 citernes

Prise en compte des enjeux :

- ◆ Evitement des bandes d'enjeux végétales
- ◆ Intégration des bâtis dans le paysage
- ◆ Plantation de linéaires de haies



Poste de livraison



Onduleurs-transformateurs



Citerne



Estimation des retombées économiques locales

- ◆ Les taxes locales (CET, TF, IFER) versées par Photosol aux collectivités locales s'élèveraient environ à **58 600€ par an** selon les taxes actuelles* et pour un projet d'une puissance de **18,8 MWc** (montant qui sera affiné selon le taux de la commune et des assiettes fiscales de CFE et CVAE).
- ◆ La mise en place d'un financement participatif ouvert à tous les riverains.

RÉPARTITION DES TAXES IFER, CET ET TAXE FONCIÈRE AUX COLLECTIVITÉS LOCALES POUR UNE PUISSANCE INSTALLÉE DE 18,8 MWC

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU SÂNON



DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE-ET-MOSELLE



COMMUNES



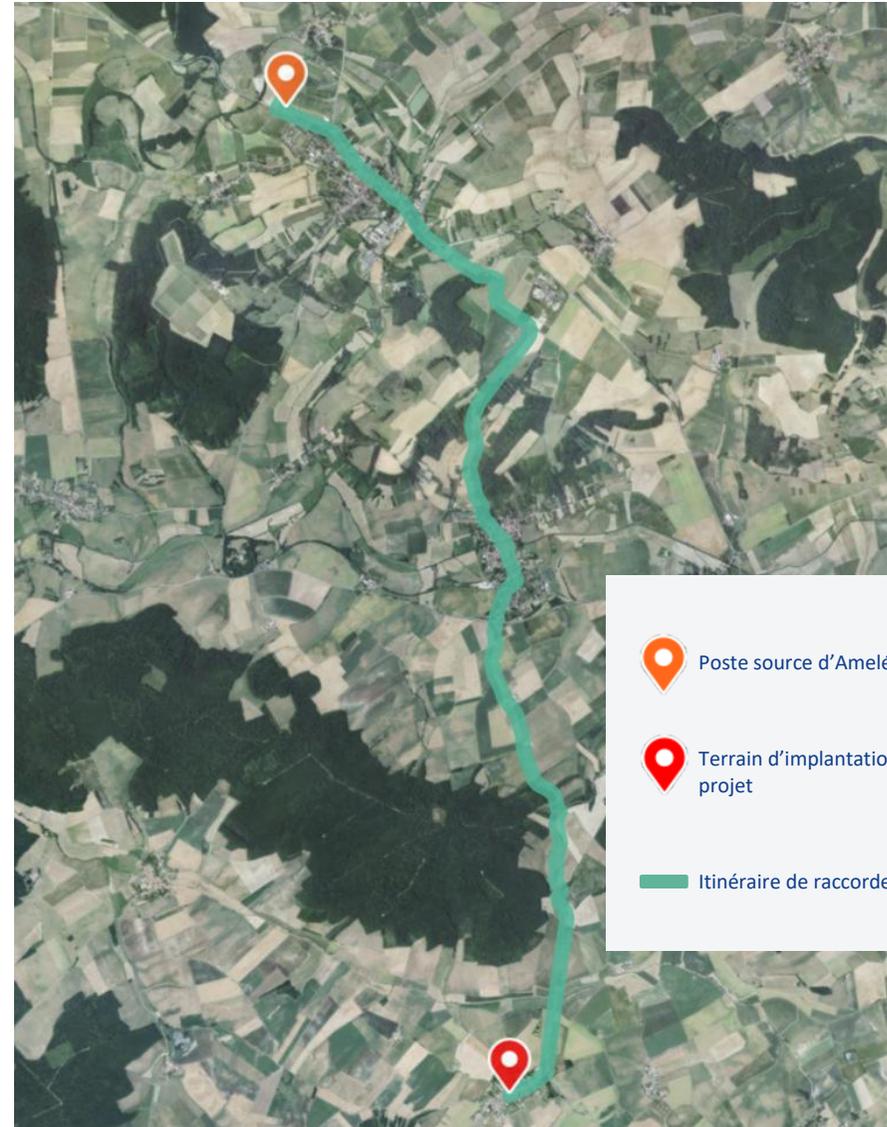
*Ces chiffres sont estimés sur la base des montants de taxes payées par Photosol sur l'ensemble de son portefeuille du parc photovoltaïque.

Le raccordement envisagé :

Le poste-source d'Amelécourt

Hypothèse de raccordement du projet

- ◆ Poste-source le plus proche : **Amelécourt**
- ◆ Distance de raccordement : **16,5 km**



Des questions ?

Vous pouvez nous contacter à l'adresse

concertation-projets@photosol.fr